

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT  
D'ARLES

N° 49/2021

**Objet : Tarification des  
transports scolaires pour 2021-  
2022**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**SÉANCE DU 15 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril, à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD  
Date de convocation du Conseil de Communauté : 9 avril 2021.

**PRÉSENTS :**

Pour la Commune de **BARBENTANE** : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.

Pour la Commune de **CABANNES** : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.

Pour la Commune de **CHATEAURENARD** : MARTEL Marcel, CHAUVET Eric, MARTIN Pierre-Hubert, AMIEL Cyril, PONCHON Solange, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, SALZE Annie, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune de **EYRAGUES** : GILLES Max, DELABRE Eric.

Pour la Commune de **GRAVESON** : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FÉLICE Jean-Marc.

Pour la Commune de **MAILLANE** : LECOFFRE Eric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de **MOLLEGES** : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de **NOVES** : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre, REY Christian.

Pour la Commune de **ORGON** : PORTAL Serge.

Pour la Commune de **PLAN d'ORGON** : LEPIAN Jean-Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la Commune de **ROGNONAS** : PICARDA Yves, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de **SAINT- ANDIOL** : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de **VERQUIERES** : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

Pour la Commune de **CHATEAURENARD** : DARASSE Adelaïde (*absente ayant donné à pouvoir à ANZALONE Marie-Laurence*)

Pour la Commune de **EYRAGUES** : POURTIER Yvette (*absente ayant donné à pouvoir à GILLES Max*).

Pour la Commune de **ORGON** : YTIER CLARETON Angélique (*absente ayant donné à pouvoir à PORTAL Serge*).

**EXCUSÉS :**

Pour la Commune de **ROGNONAS** : MONDET Cécile.

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : MARTIN Pierre-Hubert.

M. le Vice-Président délégué à la mobilité expose qu'en 2020-2021, 2 185 élèves empruntent le réseau de transport de Terre de Provence et 2 500 sont attendus en 2021-2022 avec les effectifs complets du Lycée Jean d'Ormesson à Chateaurnaud.

La Commission Mobilité qui s'est réunie le 16 mars 2021 pour débattre du montant des tarifs transports scolaires s'est prononcée pour :

- une augmentation de 30€ à 45€ par élève de la participation des familles (participation correspondant aux frais de dossiers due quelle que soit la durée d'utilisation du service)
- la mise en place d'un tarif réduit à 30€ pour les élèves ayant un quotient familial inférieur à 700€. (critère identique à celui utilisé par Le Conseil Régional et susceptible de bénéficier à environ 23% les familles de Terre de Provence du territoire),
- le maintien du coût du duplicata de carte de transport à 10€,

- le maintien du tarif des aides individuelles au transport (anciennement indemnités kilométriques) pour le montant de 0.12 € par kilomètre (seulement 1 élève concerné pour l'année en cours).

Pour rappel, le coût réel du service de transport scolaire est de l'ordre de 900€ par élève transporté.

Il convient que le conseil communautaire se prononce sur ces propositions pour l'année scolaire 2021-2022 :

- participation aux frais de dossier des transports scolaires des familles à hauteur de 45€,
- tarif réduit à 30€ pour les élèves ayant un quotient familial inférieur à 700€.
- coût du duplicata de carte de transport fixé à 10€,
- tarif des aides individuelles au transport pour le montant de 0.12 € par kilomètre

### LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

**CONSIDÉRANT** la nécessité de fixer le montant des tarifs transports scolaires, pour l'année 2021-2022,

**APRÈS AVIS FAVORABLE** de la commission mobilité du 16 mars 2021,

**AYANT OÛI** l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré :

- **VALIDE** pour l'année scolaire 2021-20222 :
  - une participation aux frais de dossier des transports scolaires des familles à hauteur de 45€,
  - un tarif réduit à 30 € pour les élèves ayant un quotient familial inférieur à 700 €.
  - un coût du duplicata de carte de transport fixé à 10€,
  - un tarif des aides individuelles au transport pour le montant de 0.12 € par kilomètre

Membres en exercice : 42  
Votants : 41  
Votes pour : 38  
Votes contre : 0  
Abstentions : 3

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 15 avril 2021,

Pour Extrait Conforme,  
La Présidente,  
Corinne CHABAUD



*Corinne Chabaud*